M. Oscar Dussart, conseiller municipal collectiviste, avait été victime, le 4 mars, à cinq heures de l'après-midi, dans la cour de la filature du Nord, où il était employé comme journalier. Par suite d'un faux pas, M. Dussart avait heurté le rebord d'une charrette à bras servant à transporter du charbon. Le coup avait été donné au-dessus de la hanche gauche. Sur le moment, M. Dussart ne ressentit qu'une faible douleur et continua son travail. Mais quelques jours après, le mal empira et il dut interrompre son travail. Il reçut les soins de M. le docteur Butin, de Wasquehal. Le choc, si léger qu'il eut été, avait déterminé un amas sanguin à l'intérieur, qui se transformait en abcès à une profondeur de sept centimètres. Le médecin décida alors qu'une opération était nécessaire et elle eut lieu mardi en présence de M. le docteur Dumoulin, de Croix. Malheureusement la fièvre typhoïde se déclara et M. Dussart est mort dans la nuit de mercredi à jeudi, vers minuit.

La veille au soir, il avait reçu l'Extrême-Onction des mains de M. l'abbé Camerlinck, vicaire de Wasquehal.

M. Oscar Dussart qui était célibataire, était né le 8 février 1874. Il demeurait chez ses parents, impasse Lavoisier, hameau du Noir-Bonnet. En vertu de l'arrêt du Conseil d'Etat rendu au mois de juillet 1901 sur les élections municipales de Wasquehal, M. Dussart avait été déclaré élu conseiller au premier tour de scrutin, avec trois de ses collègues : MM. Pluquet, Haag et Lefebvre.

Le Conseil municipal de Wasquehal, convoqué d'urgence, s'est réuni jeudi soir à huit heures pour prendre les mesures nécessaires en vue des funérailles fixées au lundi 23 mars, à neuf heures. Les sociétés subventionnées seront invitées à prendre part au cortège.

LA COMMISSION DES REPARTITEURS se réunira demain vendredi, à trois heures de l'après-midi.

LES PRIMES POUR LA CULTURE DU LIN. — Les cultivateurs à qui des primes ont été accordées pour culture de lin en 1902, peuvent les toucher avant fin mars à la perception, rue du Curoir, 119, à Roubaix.

LANNOY
FLERS-BREUCQ
LES CAMBRIOLEURS A L'ÉGLISE DU SART

Outils volés dans une ferme. — Troncs et tabernacle fracturés. — Le saint Ciboire et les hosties disparus

Pour la troisième fois depuis quelques années, l'église du Sart, au Breucq, a reçu la visite des cambrioleurs. Cette fois, non contents de dévaliser les troncs, ils se sont acharnés sur le tabernacle du maître-autel et, après l'avoir fracturé, en ont emporté le ciboire qui contenait un certain nombre d'hosties consacrées.

L'église du Sart, desservie par M. l'abbé Poisonnier, est située près de la halte des tramways « A la Ville de Roubaix », un peu à gauche de la route départementale et sur une petite place, dont la partie qui fait face au grand portail, est réservée pour l'achèvement du monument. L'église est en quelque sorte isolée, et l'on s'explique aisément que les cambrioleurs aient pu en faire l'assaut sans être dérangés.

Avant d'entreprendre cette expédition, et pour se procurer les instruments nécessaires, les bandits pénétrèrent mercredi soir dans la pâture de M. Warembourg, cultivateur, et escaladèrent le chariot d'œuvre que les ouvriers, actuellement occupés au soudage du trolley sur la ligne des tramways, y avaient remisé pour la nuit. Les outils avaient été enfermés dans deux coffres ; ils les fracturèrent pour s'emparer de tout ce qui pouvait servir à cambrioler : pince ronde, ciseaux, pince aiguisée, pince de rat, tenaille, lime, etc. Une échelle fut également emportée par eux.

Les voleurs se placèrent du côté gauche de l'église donnant sur la campagne, dressèrent leur échelle jusqu'au vitrail qui, à l'intérieur, éclaire la grotte de Notre-Dame-de-Lourdes et en dévissèrent le chassis-treillage. Après l'avoir soulevé par le bas, ils brisèrent un des panneaux du vitrail et se laissèrent glisser l'un après l'autre dans l'église par cette ouverture.

Leur premier soin fut de visiter les troncs ; ceux de l'Enfant Jésus de Prague, de l'église, le double tronc de Saint-Antoine sautèrent facilement sous les pesées, mais un tronc des pauvres faisant corps avec le banc d'œuvre du fond de l'église présentait plus de résistance. Pour en venir à bout, ils ont scié une partie du banc. Après quoi, ils se ruèrent sur le tabernacle du maître-autel, espérant y trouver des vases précieux. Ce tabernacle forme une sorte de coffre ancré dans le monument et muni d'une serrure commandant trois pènes et deux tringles d'acier. Ils en vinrent cependant à bout ; il n'y avait à l'intérieur qu'un petit ciboire contenant un certain nombre d'hosties consacrées. Les voleurs sacrilèges s'en emparèrent et sortirent alors par la sacristie en fracturant la porte extérieure.

Le vol a été découvert jendi matin, à cinq heures et demie par la chamère. Immédiatement, elle prévint M. l'abbé Poissonnier, curé. En arrivant dans le sanctuaire, celui-ci eut la douleur de constater le bouleversement de l'autel, la porte du tabernacle ouverte avec ses ferures tordues, vide du saint ciboire, les linges sacres souillés de boue et odieusement chiffonnés. En vain le prêtre explora l'église, la sacristie, les alentours, souhaitant d'y retrouver les hosties consacrées ; tout ce qu'on découvrit, ce fut, au pied du vitrail brisé, une tenaille, une lime et l'échelle.

Ces objets ont été rendus aux ouvriers du tramway. M. le Curé s'est immédiatement rendu à l'archevêché de Cambrai. Une cérémonie expiatoire aura lieu prochainement.

L'enquête a été commencée dans la journée de jeudi par le garde Cocheteux, puis par les gendarmes de Roubaix. Il est à espérer que les malfaiteurs sacrilèges n'échapperont pas aux recherches de la justice.

Le cambriolage de l'église du Sart a causé dans la paroisse une vive émotion.

LES SINISTRES ET LA MORTALITE DU BETAIL EN 1902. — Se conformant à la circulaire de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, M. le Maire de Toufflers a fait dresser l'état des sinistres survenus dans la commune, ainsi que le tableau C..., concernant la mortalité du bétail par maladies contagieuses en 1902.

Deux sinistres ont été enregistrés : incendie d'une meule de paille et d'une meule de lin, le tout évalué à mille francs. Les dégats ont été couverts par l'assurance.

Dans le courant de la même année, deux fois la fièvre aphteuse a fait son apparition à la ferme de M. Ferdinand Duquesnoy où trois vaches ont péri de l'épidémie. Celles-ci avaient une valeur totale de 1.650 francs.

LES PRIMES POUR LA CULTURE DU LIN ET DU CHANVRE. — M. le Maire de Toufflers invite les cultivateurs de lin et de chanvre de sa commune à se présenter chez le percepteur de leur résidence avant l'expiration du mois de mars, pour le paiement des primes qui leur sont accordées pour l'année 1902.

PRIMES A LA CULTURE DU LIN. — MM. les cultivateurs ayant droit à la prime accordée pour la culture du lin, peuvent se présenter dès aujourd'hui chez le Percepteur. Ils sont priés de se présenter avant l'expiration du mois de mars.

DESTRUCTION DE JEUNES ARBRES. — Des inconnus ont trouvé intelligent de s'amuser à briser de jeunes arbres récemment plantés le long du canal de Roubaix. Une vingtaine de plants, sur les territoires de Roubaix et de Leers ont été détruits.

LYS

RECOMPENSES AU DEVOUEMENT. — M. le Préfet du Nord vient de décerner deux mentions honorables pour avoir maîtrisé des chevaux emportés : 1° à Obein Albert ; 2° à Masquelier-Louis.

LES PRIMES POUR LA CULTURE DU LIN. — Les cultivateurs à qui ont été attribuées des primes pour la culture du lin, sont invités à se présenter chez le percepteur avant la fin du mois de mars.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
A ROUBAIX, Grande-Rue, 71
A TOURCOING, rue Carnot, 5
Spécialité d'AFFICHES, Prospectus à bon marché.
Programmes, Invitations, Convocations.

MAISON MUSICALE
PIANOS — LUTHERIE — LIBRAIRIE
G. COUSART, 8, rue du Vieil-Abreuvoir
Voir en magasin les pianos de toutes marques et de tous styles, accessoires divers, boîtes à musique. Machines parlantes et chantantes les plus parfaites. Gramophone et Zonophone seul dépositaire. Abonnement littéraire et musical. Accords et réparations

UNE FEMME TUÉE PAR SON MARI
A COUPS DE MARTEAU
à Roubaix

LE MEURTRIER SE COUPE LA GORGE

Au numéro 50 de la rue Labruyère. — Le ménage Vandevelde-Rousseuw. — La folie criminelle. — Un drame sans témoins. Lugubre découverte. — Horribles détails. — L'enquête de la police

Nous reproduisons ci-dessous, pour ceux de nos lecteurs qui n'auraient pas reçu notre édition spéciale de jeudi matin, le récit de l'horrible drame, qui s'est déroulé, dans le quartier du Cul-de-Four, rue Labruyère, à Roubaix, dans la nuit de mercredi à jeudi, et sur lequel deux de nos collaborateurs ont fait une minutieuse enquête :

LA MAISON DU CRIME

A quatre heures et demie du matin, quand nous arrivons au Cul-de-Four, tout le quartier est encore endormi, mais le réveil est proche. De ci, de là, des fenêtres s'éclairent et les réveille-matin font entendre leurs retentissantes sonneries. Les ouvriers qui doivent se rendre à des usines éloignées, commencent à se lever.

Rue Labruyère, tous les habitants sont encore plongés dans le sommeil, sauf dans une maison, où le malheur vient de passer, supprimant deux existences, faisant huit orphelins.

La maison du crime porte le numéro 50, elle est presque à l'angle de la rue Dombasle. Au moment où nous y entrons, les enfants font le cercle autour du feu, dans la cuisine, accablés d'une morne tristesse. Un de leurs oncles, du boulevard de Colmar, est avec eux, s'efforçant de les encourager. L'aîné fait sa toilette ; il va, dans quelques instants, aller à la recherche d'un de ses frères qui travaille, la nuit, dans la filature de M. Fallot, rue Winoc-Choqueel, à Tourcoing.

LE MÉNAGE VANDEVELDE-ROUSSEUW

Eugène Vandevelde, dont la folie a fait un meurtrier, était âgé de 52 ans ; il était originaire de Brugelette (Belgique). Il y a cinq mois encore, il était occupé comme laveur dans la manufacture de MM. Lefebvre et Bastin, boulevard d'Halluin. Mais il avait dû cesser tout travail à cause de son état de santé.

La folie lui hantait le cerveau et lui minait le corps. Ce malheureux était atteint du délire de la persécution. Partout, il voyait des ennemis : dans son pauvre cerveau fêlé, couraient sans cesse des images de gendarmes et d'agents de police à sa poursuite.

Sa femme, Marie Rousseuw, était âgée de 44 ans et était née à Tourcoing. Elle vaquait aux soins du ménage et soignait ses huit enfants, dont le plus jeune n'a que quatre ans.

L'aîné, Eugène, est âgé de 22 ans. Puis viennent : Henriette, 20 ans ; Pierre, 19 ans ; Achille, 17 ans ; Gérard, 13 ans ; Mathilde, 10 ans ; Irma, 6 ans, et Henri, 4 ans. Henriette est mère d'un bébé de 8 mois.

Pour nourrir père, mère et enfants, il n'y avait que le salaire des trois garçons les plus âgés. Il est inutile de dire que la misère régnait dans ce ménage.

LES PROGRÈS DE LA FOLIE

Il y a trois mois, Vandevelde habitait avec sa famille, rue Bayart. A cette époque, Henriette et l'un de ses frères, ayant de l'occupation, la famille parvenait à vivoter ; mais le travail étant venu à manquer, la misère noire était entrée au foyer.

Le ménage était donc venu se fixer rue Labruyère, 50. Avec les privations, la maladie du père n'avait fait que s'aggraver. M. le docteur Carette, qui avait examiné le pauvre dément, avait conseillé à sa femme de le faire entrer à l'Hôtel-Dieu. C'était évidemment, dans de telles circonstances, la solution la plus sage. Mais, on connaît le préjugé qui existe dans de nombreuses familles ouvrières contre l'Hôpital. On avait donc préféré conserver le malade à la maison.

Plusieurs fois déjà, Eugène Vandevelde avait tenté de se donner la mort. Une nuit, se croyant poursuivi par les gendarmes, il s'était rendu au grenier pour se pendre. On était arrivé à temps pour l'en empêcher. Une autre fois, il avait tenté de se jeter par une fenêtre de l'étage.

LA VEILLE DU DRAME

Toutefois, depuis quelque temps, des lueurs de raison étaient revenues, le malade se portait beaucoup mieux et sa famille pouvait espérer que le père reprendrait bientôt son travail. Vain espoir ! Dimanche dernier, le malheureux avait eu de nouveaux et plus violents accès, la folie revenait en maîtresse.

Mercredi après-midi, profitant du beau-temps, Eugène Vandevelde était allé avec sa femme faire une promenade et il avait rendu visite à plusieurs membres de sa famille. Il y avait près de cinq mois déjà qu'il n'était sorti de chez lui.

Le soir, il soupa en famille, comme de coutume, il fut même très gai. Après le repas, il s'allongea dans son fauteuil de malade et y fuma une pipe. A neuf heures, tous les enfants montèrent dans leur chambre, bientôt suivis de leurs parents. Le père ne cessait d'être fort joyeux.

Dans la chambre des époux Vandevelde, située du côté de la rue, se trouvait un lit dans lequel couchaient les deux fillettes, Mathilde et Irma. Dans une chambre en face, de l'autre côté du palier, couchait Henriette avec son bébé.

UN SPECTACLE TERRIFIANT

Toute la maisonnée s'endormit, seul peut-être le pauvre fou. Que se passa-t-il au juste ensuite ? On ne le sait, puisque les témoins de la terrible scène sont morts tous deux.

Vers onze heures, la jeune fille, Henriette, ayant dû se lever pour donner des soins à son enfant, se rendit dans la chambre des parents pour y prendre la lampe à pétrole.

Un épouvantable spectacle l'attendait. A peine eut-elle ouvert la porte qu'elle recula terrifiée. Sur le plancher gisaient, dans une large flaque de sang, les corps de ses parents.

Les frères furent éveillés par les cris qu'elle poussa et accoururent dans la chambre. Le père respirait encore. Aussitôt, des voisins, informés, se mirent en quête d'un docteur et d'un prêtre, tandis que d'autres couraient au commissariat de police du 4e arrondissement.

Les fillettes, couchées dans la chambre des époux, reposaient doucement ; les pauvres petites n'avaient rien entendu du drame affreux qui venait de se dérouler tout près d'elles.

La mère gisait, le crâne défoncé, et le cou presque sectionné. Son meurtrier était couché en face d'elle, portant à la gorge une large et profonde entaille d'où le sang coulait à flots. C'était affreux à voir.

M. le docteur Ballenghien arriva le premier. L'homme respirait à peine, tout secours était inutile. M. l'abbé Cooman, vicaire de la paroisse Saint-Joseph, accouru peu après, put encore administrer au mourant l'Extrême-Onction, et lui donner une dernière absolution. Quelques minutes plus tard, il rendait l'âme.

L'ENQUÊTE DE LA POLICE

M. Prud'homme, commissaire de police de la rue Saint-Joseph, était venu sur ces entrefaites, et, après lui, MM. les docteurs Delahousse et Bôle, médecin-légiste.

L'enquête fut rapidement menée par le magistrat qui interrogea les enfants des époux Vandevelde et notamment la jeune fille, Henriette. Les circonstances du drame ne seront jamais connues, puisqu'elles n'ont pas eu de témoin. On en est donc réduit aux conjectures.

HORRIBLES DÉTAILS

Eugène Vandevelde, repris par le délire de la persécution se sera levé et sera descendu en chemise au rez-de-chaussée pour prendre un marteau et un rasoir, qui se trouvaient dans des meubles, l'un à la cuisine et l'autre dans la pièce donnant sur la rue. Les deux instruments ont été retrouvés dans la chambre du crime tout ensanglantés. Le marteau est énorme, le manche ne mesure pas moins de 35 centimètres et la tête est grosse comme le poing. C'était, entre les mains d'un fou, une arme des plus terribles.

Se voyant toujours poursuivi par ses ennemis imaginaires, Eugène Vandevelde, sans se rendre compte de ses actes, remonta l'escalier et pénétra dans la chambre. Puis il frappa à coups de marteau sa femme qui devait être endormie, car elle n'a pas poussé un seul cri et l'état des lieux prouve bien qu'il n'y a pas eu lutte. L'oreiller porte quelques taches de sang.

La malheureuse fut donc assassinée en plein sommeil, mais elle eut encore la force de faire, pour se défendre, un mouvement instinctif qui la jeta évanouie sur le plancher, dans l'espace fort étroit situé entre les deux lits. Par bonheur, le sommeil des deux fillettes ne fut pas interrompu. Peut-être, le meurtrier, dans sa folie, ne les aurait-il pas épargnées si elles s'étaient réveillées.

Vandevelde, que la vue du sang affolait davantage encore, s'arma de son rasoir et se mettant à genoux près de sa victime, il lui coupa le cou. La mort a dû venir très rapidement, car l'artère carotide a été tranchée.

Retournant alors son arme contre lui-même, le meurtrier se porta plusieurs coups de rasoir à la gorge et s'affaissa sur le plancher. On sait le reste.

De même que sa victime, il a perdu tout son sang par ses horribles blessures. Les yeux sont vitreux, avec une expression de terreur, la bouche béante, la figure exangue.

En quittant la maison du crime, M. Prud'homme y a laissé deux agents de police. Il a emporté le marteau et le rasoir de Vandevelde.

L'ÉMOTION DANS LE QUARTIER

Ce drame épouvantable n'a été connu dans le quartier que par l'édition du *Journal de Roubaix*.

Le Parquet a été avisé télégraphiquement.

Pendant toute la journée, de nombreux curieux n'ont cessé de stationner, rue Labruyère, devant la maison où s'est déroulé ce drame obscur. L'émotion est très grande dans tout le quartier.

Dans la matinée, les quatre plus jeunes enfants ont été conduits chez une de leurs tantes, à Mouvaux. Plusieurs membres de la famille sont arrivés de la Belgique, de Courtrai notamment.

Vers cinq heures de l'après-midi, l'on a appris que le parquet ne viendrait pas à Roubaix et M. Prud'homme, commissaire de police, a ordonné de transporter les corps à la morgue de l'Hôtel-Dieu, dans un corbillard ; ce qui a été fait aussitôt. L'affluence des curieux était très grande.

UNE INFORTUNE A SOULAGER

Nous l'avons dit, cet horrible drame aura pour conséquence de rendre plus grande la détresse d'une nombreuse famille. Qui va donner du pain aux petits orphelins ? Il y a là une infortune à soulager immédiatement, une bonne œuvre à faire, et nous la signalons volontiers à nos lecteurs.

TOURCOING

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Ainsi que nous l'avons annoncé, le Conseil municipal s'est réuni jeudi soir, à huit heures et demie. Nous donnons d'autre part le compte-rendu de la séance.

UN ENFANT RENVERSÉ PAR UNE VOITURE. — Mercredi matin, vers 10 heures et demie, M. Léon Géva, loueur de voitures, passait rue des Archers, lorsqu'un enfant de deux ans, Jean Vandenette, voulut traverser la chaussée et se jeta sur le cheval. Il reçut un coup de pied et fut renversé. Transporté à son domicile, le jeune blessé y reçut les soins de M. le docteur Huriez, qui constata l'arrachement d'un ongle à la main gauche et des plaies contuses à la jambe gauche. Ces blessures sont heureusement sans gravité.

DEUX ARRESTATIONS ont été opérées par la police dans la journée de jeudi : celles de Julien Vandebrynckel, bonnetier, âgé de 40 ans, originaire d'Ypres, sous l'inculpation d'infraction à un arrêté d'expulsion et de Jean-Louis Berra, âgé de 26 ans, en vertu d'un extrait de jugement du Tribunal correctionnel : ce dernier s'était livré à des violences sur un agent de police.

UN CAMION EN DETRESSE. — Mercredi matin, vers dix heures un quart, un camion, chargé de balles, appartenant à M. Fourré, et conduit par un domestique, M. Choquet, passait, rue de Roubaix, lorsqu'à hauteur de la rue de Châlons, un essieu vint à se briser. Le camion resta en détresse au milieu de la chaussée. Le service des tramways a été interrompu pendant vingt minutes.

TROUVAILLE. — Une jeune fille de 18 ans, Mlle Olivier, demeurant à Roubaix, rue de la Basse-Mesure, 19, a trouvé, Grand'Place, un porte-monnaie contenant un billet de banque de 100 francs, belge, et deux médailles. Elle l'a déposé au poste central. Le porte-monnaie a été remis à sa propriétaire, Mme Legrand, rue de Cambrai, 91.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Au peignage de la Tossée, un ouvrier de la maison de construction Crépelle-Fontaine, Alphonse Devries, 42 ans, demeurant à Roubaix, s'est fait une plaie au pouce gauche avec un marteau. Dix jours de repos. Docteur Ballenghien.

— Un manœuvre de maçon au service de M. Masquilier, et travaillant chez MM. Cornille et Lemahieu, Anatole Lecomte, 32 ans, s'est fait une entorse au pied gauche en tombant. Quatre jours de repos. Docteur Vienne.

— Henri Vanhoutte, 49 ans, bobineur chez Mme Vve Fouan-Leman, a eu l'extrémité de l'index gauche prise dans un bobinoir, et sectionnée. Vint-cinq jours de repos. Docteur Playoust.

— Un peigneur, Achille Pauwels, 26 ans ½, travaillant chez MM. A. et P. Pollet, a été piqué à l'index gauche par un peigne. Dix jours de repos. Docteur Dechent.

— Un terrassier, travaillant pour le compte de M. Bohin, chez MM. Motte-Dewavrin, Théophile Desbouvre, 51 ans, demeurant à Mouscron, a été blessé à la tête par la chute d'une poutre. Dix jours de repos. Docteur Leduc.

— Chez MM. Ch. Tiberghien et fils, rue de l'Alma, Jules Leveugle, 20 ans, bâcleur, s'est fait une plaie contuse au genou gauche en heurtant un métier. Huit jours de repos. Docteur Vanneufville.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de jeudi, il est arrivé aux halles les denrées suivantes : Huîtres, 1800 ; Marée, 1520 kilos ; Choux-fleurs 125 ; poireaux, 20 bottes ; oignons, 50 kilos ; laitues, 180.

MARCQ-EN-BARŒUL

LES FUNÉRAILLES d'André Wenis, fils de M. le docteur Wenis, cet élève du Collège de Marcq, décédé dans les circonstances dramatiques que l'on connaît, ont eu lieu, jeudi, à Bergues, où le corps avait été ramené. Une délégation des élèves de philosophie et du cours de commerce, assistait à la cérémonie. L'un des élèves portait un christ en bronze, œuvre très artistique, offerte par les maîtres et les élèves du Collège. Sur la tombe, un des camarades du jeune André Wenis, M. F. de Longuilier, lui a adressé un dernier adieu.

HALLUIN

LA GRÈVE DES ÉTABLISSEMENTS GRATRY. — Les manifestations de mercredi se sont renouvelées hier, jeudi ; des manifestants postés aux hameaux des Bauques, à Menin, ont tenté, vers une heure et demie, d'empêcher les ouvrières de l'usine Gratry de se rendre à leur travail ; l'arrivée de la police a mis en fuite les manifestants. Sur le territoire français, les ouvrières ont été insultées ; des pierres ont été jetées ; plusieurs d'entre elles en ont été atteintes et légèrement blessées. Là encore, les manifestants se sont retirés à l'arrivée de la police. M. Deblais, commissaire de police, a ouvert une enquête.

UNE ARRESTATION. — En vertu d'un mandat d'arrêt, émanant de M. Delaté, juge d'instruction, la gendarmerie a arrêté, jeudi matin, le nommé Victor Meuros, 32 ans, sans profession, inculpé de faux témoignage et de subornation de témoin.

LES VAGABONDS. — La gendarmerie d'Halluin a procédé, jeudi, dans l'après-midi, à l'arrestation de deux mendiants : Gustave Godewin et Camille Degroote. Tous deux seront transférés à Lille vendredi matin.

LILLE

LA CRISE MUNICIPALE. — Voici comment M. Delory aurait réparti les différents services confiés aux adjoints radicaux démissionnaires.

M. Chasquière a bien été nommé aux beaux-arts. Seulement, on a distrait des beaux-arts le théâtre, qui sera attribué à M. Goudin. Ce dernier, étant fripier, nous semblait avoir des connaissances spéciales pour les tableaux, tandis que M. Chasquière, auteur dramatique, était tout indiqué pour le théâtre. On a fait le contraire.

Ajoutons que M. Dupied aura les halles et marchés. M. Samson l'abattoir et l'office sanitaire, et M. Chasquière, en sus des beaux-arts, l'instruction publique.

Il n'a encore rien été décidé pour les promenades et les jardins. On laisse probablement aux électeurs le soin d'envoyer promener les collectivistes ; c'est une bonne et salutaire pensée.

UNE FILATURE EN FEU A LA MADELEINE. — Jeudi après-midi, vers deux heures, un violent incendie éclatait dans la filature de coton de M. Ch. Delesalle, rue Pasteur, à La Madeleine. Le feu s'est déclaré dans une salle du quatrième étage, où il y avait quatorze métiers. L'alarme fut aussitôt donnée, et les pompiers de La Madeleine attaquèrent le feu, mais leur matériel restait inefficace à cause de la hauteur du bâtiment. La pompe à vapeur de Lille fut alors réclamée ; vers trois heures, elle était mise en batterie. La grande échelle fut dressée et une demi-douzaine de lances déversèrent, sur le foyer, des torrents d'eau, que l'on puisait en abondance dans le réservoir. A trois heures et demie, le feu était localisé dans le quatrième étage ; sur un espace de vingt-cinq mètres de long sur autant de largeur, tout est brûlé. Les pertes, néanmoins, seront considérables, étant donnée la valeur des métiers, qui étaient dans la salle détruite. On ignore absolument, jusqu'ici, la cause de cet incendie. On ne signale aucun accident de personne.

L'ASSAINISSEMENT DES COURS D'EAU

Le *Petit Journal* commente l'amendement Ory-Chapuis, dont il relate le texte et, signalant les importants services qu'il est appelé à rendre à l'hygiène et à la santé publique, il en reporte l'honneur à la région du Nord.

Tous ceux, dit-il, qui savent combien les problèmes de ce genre sont délicats et complexes, et combien la maudite question d'argent les aggrave encore en retardant leur solution, applaudiront dès demain à une mesure, qui, sans grever personne, va mettre les intéressés à même de rechercher et d'appliquer les meilleurs moyens, appropriés aux circonstances de temps et de lieu, de remédier à une situation qui se solde, comme toute, en existences humaines, la mortalité d'une contrée variant surtout avec le régime des eaux potables et des eaux usées.

Rappelons à ce propos, que l'honneur de cette réforme, à laquelle le Sénat ne manquera pas de donner, après la Chambre des députés, la sanction définitive, revient au consortium fondé, il y a dix-huit mois, par un groupe de propriétaires du département du Nord représentant quatre-vingt-treize villes, bourgs ou villages, dont la population totalisée ne compte pas moins de six cent mille habitants.

Il est bon de dire que les riverains de la Deûle, de la Marque et de la Lys, véritable cerisine à ciel ouvert, dont les infiltrations et les exhalaisons auraient fini par rendre inhabitable l'une des régions les plus riches de la France, devaient savoir mieux que d'autres quels sont les périls de l'infection des cours d'eau.

Ils seront les premiers à bénéficier des expériences défensives pour lesquelles le pari mutuel va fournir désormais le nerf de la guerre ; mais, comme en travaillant pour eux, ils auront travaillé pour tout le monde et servi la cause de la solidarité nationale, on ne saurait trop les féliciter, autant du bel exemple qu'ils ont donné, que de l'immense service qu'ils ont rendu.

Malheureusement le Sénat ne semble pas manifester pour l'amendement Chapuis, le même enthousiasme que le *Petit Journal*. M. Ory va s'établir en permanence au Sénat pour s'efforcer de convertir à ses idées les membres de la haute assemblée.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille ALAVOINE-BAREY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis ALAVOINE, décédé à Roubaix, le 18 mars 1903, dans sa 70e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le samedi 21 courant, à huit heures et demie, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Longues-Haies, 293.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST
Concessionnaire des hospices et des établissements charitables de la Ville, 64-66, rue de l'Alouette, Roubaix.
Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. Téléphone 627. (Fondée en 1870).

NÉCROLOGIE

—— Nous apprenons avec regret la mort d'un respectable ecclésiastique, M. l'abbé François Quentin, curé de Radinghem, décédé mercredi, à l'âge de 66 ans, après une courte maladie. M. l'abbé Quentin avait été successivement professeur à Marcq, vicaire à Saint-Maurice, à Lille, premier chapelain de Notre-Dame de la Treille et de Saint-Pierre. Il était chanoine honoraire de la cathédrale de Marseille. M. l'abbé Quentin était, on le sait, chevalier de la Légion d'honneur.

—— Nous apprenons la mort de M. Georges Neut, ingénieur, décédé à Menton dans sa 46e année. M. Georges Neut était allié à plusieurs familles de Lille.

—— On annonce la mort de Mme Reittell-Lattier, l'ancienne chanteuse légère du théâtre municipal de Boulogne.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 19 mars

Présidence de M. CHANGEL, vice-président

A PROPOS DE LOTERIE. — Le *Réveil du Nord* était poursuivi pour infraction à la loi sur les loteries : après quinze jours de délibéré, le Tribunal a prononcé une condamnation. Loterie suppose mise avec gain aléatoire et sacrifice pécuniaire quelconque. Le *Réveil* a distribué à ses abonnés, à ses lecteurs et aussi au public, vers l'approche des jours de l'an, des calendriers numérotés entre lesquels on tirait au sort des entrées de théâtre et d'autres objets. Sans doute, les calendriers ont aussi été donnés à n'importe qui, mais aux acheteurs également dans une proportion de 80 %. Il y a lieu de noter que, d'après les résultats de l'instruction, certaines personnes ont acheté le *Réveil* en vue de participer au tirage de la tombola ; ainsi une dame illettrée ne l'a pris que pour ça : ainsi d'autres personnes qui ne l'achetaient jamais auparavant, l'ont acheté de janvier à mars pour avoir les calendriers et pour avoir les résultats des tirages, trop peu connus par le seul affichage dans les bureaux du journal collectiviste.

Il n'y a pas de bonne foi possible, ajoute le Tribunal, en cette matière de délits contraventionnels, mais, en raison d'un acquittement antérieurement prononcé, il y a lieu de tenir compte de cela pour l'application de la peine, en une matière qui se trouve à l'extrême limite des actes punissables. En conséquence, l'administrateur de la Société du *Réveil du Nord*, M. René Lamare, est condamné à 5 francs d'amende avec sursis.

VIEILLE AFFAIRE. — Emile Vandermoere est à Lille, marchand de poissons. L'année dernière, une de ses sœurs qui habite Roncq fut poursuivie devant le Tribunal correctionnel pour ivresse et outrage aux mœurs. M. Vandermoere fut très mécontent que le *Journal de Roubaix* ait parlé de l'affaire et il accuse un industriel de Roncq d'avoir renseigné notre journal. Le 26 janvier, il se rendit au Blanc-Four pour assouvir sa vengeance. Il rencontra cet industriel dans un café, s'avança vers lui : « Je suis M. Vandermoere, lui déclara-t-il, vous avez publié jadis un article contre ma sœur, vous n'avez qu'à ne pas faire le malin, vous ne payez pas vos ouvriers, etc... » — « J'étais tout bleu, dit l'industriel au Tribunal, car je ne savais pas de quoi il s'agissait. J'avais bien lu cet article dans le temps, mais il n'était pas du tout de moi. » La discussion s'envenima. Vandermoere était ivre, on voulut le mettre à la porte et, dans la scène, un assistant du nom de Sobrie fut mordu au doigt.

Vandermoere fut conduit au poste ; devant M. Caillet, commissaire de police, il se montra très insolent. « Je n'ai pas confiance dans un commissaire de police, il faut que je relise ma déposition avant de signer, et donnes-

---

FEUILLETON DU 21 MARS 1903 N° 6

DÉCAPITÉE

PAR FORTUNÉ DU BOISGOBEY

II. — (SUITE)

Il chassait de race, car il était le fils d'un colonel, tué à Gravelotte en chargeant les Prussiens à la tête d'un régiment de dragons. Il tenait à venger la glorieuse mort de son père, qui lui avait transmis, avec une fortune indépendante, un caractère bien trempé et une santé de fer. A son grand chagrin, ces précieux avantages ne lui avaient encore servi qu'à des succès mondains, et il aspirait à des triomphes de meilleur aloi qu'il travaillait à mériter, car il suivait avec une assiduité exemplaire les exercices de l'Ecole de guerre, et il y était fort bien noté.

Quand il vit, en se levant, qu'il était plus de midi, il se mit à pester contre Jonville. Il lui aurait volontiers pardonné de l'avoir entraîné à ce bal qui avait si mal fini, mais il ne se consolait pas d'avoir manqué le cours de tactique. Malheureusement, il n'était plus temps de réparer cette faute, et il se décida à s'habiller pour monter à cheval après déjeuner.

Il éprouvait le besoin de rafraîchir ses idées par une course aux allures vives, et il sonna son groom pour lui donner ses ordres. Car le capitaine avait un groom qu'il avait tiré d'une de ses métairies de l'Agenais, où il possédait une terre.

Ce serviteur gascon, aussi dégourdi qu'un gavroche parisien, était doué d'aptitudes variées. Il savait faire la cuisine et les commissions les plus délicates.

Assuré de passer encore au moins un an à Paris avant d'être appelé à rejoindre son corps dans une garnison de province, Cavaroc avait loué, au premier étage d'une jolie maison de l'avenue de Lamotte-Piquet, un grand appartement qu'il s'était plu à meubler très confortablement.

Il y recevait beaucoup ses camarades de l'armée. Médard, le groom, s'entendait à merveille à empêcher les rencontres inopportunes, et, ce jour-là, il avait pris sur lui de consigner la porte de son maître, qui s'était couché à quatre heures du matin.

— Deux œufs et une côtelette... vivement ! commanda Cavaroc. Je sortirai tantôt. Je monterai Cerisette, la jument baie.

— Bien, mon capitaine ! M. de Jonville est venu. Je lui ai dit que vous dormiez. Il doit revenir à midi.

— Alors, mets quatre œufs et deux côtelettes. Tu diras à mon ordonnance de seller aussi Santerin, l'alezan que j'ai acheté la semaine passée au Tattersall.

Médard était encore là quand Jonville entra. Jonville n'avait pas besoin de se faire annoncer chez Cavaroc, qui lui demanda sans autre préambule :

— Tu déjeunes, hein ?

— Merci ! j'ai déjeuné, répondit distraitement l'attaché.

Le groom comprit qu'il n'aurait qu'un couvert à mettre et s'en alla.

Dès qu'il fut parti, Jonville reprit vivement :

— Et les deux soupeurs ?... Tu n'étais plus là quand je suis descendu sur le boulevard...

— Ah ! oui... les soupeurs, répéta Cavaroc du ton d'un homme auquel on remet en mémoire une histoire ancienne.

— On dirait vraiment que tu as oublié les scènes de cette nuit. !

— Ma foi ! tu fais bien de me les rappeler, car j'ai dormi huit heures par là-dessus ; je viens de me réveiller, et je ne suis pas encore très lucide. Mais je vais m'y remettre. Tu veux savoir ce que j'ai fait après t'avoir quitté au Café Américain ? Assieds-toi là et allume un cigare. Je vais te conter ça en m'habillant.

Et le capitaine passa dans son cabinet de toilette, où il se mit à procéder aux ablutions préliminaires en laissant la porte ouverte.

Jonville, lui, n'avait pas fermé l'œil, et il était sur pied depuis l'aurore. Pâle, agité, nerveux, il ne comprenait rien à l'insouciance de Cavaroc, qui lui cria du fond de la pièce où il s'inondait d'eau froide :

— Mon récit ne sera pas long. Au moment où je débouchais sur le boulevard, les deux messieurs en question montaient dans un coupé qui ne payait pas de mine, quoique ce fût un coupé de maître. Je me suis dit : « Je les tiens ! » J'avais avisé un fiacre attelé d'un gris pommelé qui ne me paraissait pas trop rossard ; j'ai sauté dedans après avoir crié au cocher : « Un louis pour toi si tu suis ce coupé sans te laisser distancer ! » Il me répond : « Compris, bourgeois ! » et il fouaille son canasson. L'autre guimbarde roulait déjà, mais elle n'allait pas très vite, et j'espérais bien ne pas la perdre de vue ; elle filait vers la Madeleine, et je me disais : tous les étrangers riches habitent ces parages-là. » « Bon ! notre homme doit demeurer faubourg St-Honoré, avenue Marceau, ou place de